



Protection sociale complémentaire dans les entités du groupe Volvo en France : Que cachent les intentions du patronat ?

COUP DE FORCE DE LA DIRECTION GENERALE !

Elle prône le dialogue social, elle déclare à qui veut l'entendre que son personnel est la richesse de l'entreprise. La réalité est tout autre!

En effet les différentes directions des entités du groupe Volvo en France ont averti les organisations syndicales, fin mars, qu'elles avaient l'intention de n'avoir plus qu'un prestataire pour les contrats Prévoyance et Frais de santé des salariés.

Pour ce faire, a été lancé, il y a quelques semaines, un appel d'offres vers les différents organismes et sans en avertir les organisations syndicales, et donc sans avoir débattu avec elles du cahier des charges.

Drôle de vision du dialogue social ! D'autant que les salariés participent au financement des cotisations et même bien davantage que l'employeur concernant les frais de santé.

DEPUIS QUAND LES PAYEURS N'AURAIENT PLUS LEUR MOT A DIRE ???

Harmoniser et réduire les coûts seraient le motif avancé par les directions d'avoir un prestataire unique.

A 1^{ère} vue on pourrait dire qu'en cette période de crise la direction du groupe pense au pouvoir d'achat et à la santé de ses salariés.

S'il n'y avait aucune arrière-pensée négative, pourquoi n'en avoir pas débattu avec les organisations syndicales ?

La CGT n'est pas dupe !

L'objectif de cette harmonisation ressemble à une mainmise du patronat sur la gestion de la totalité de la protection sociale complémentaire quand, depuis des années, la part de la protection complémentaire progresse du fait de la baisse des remboursements de la sécurité sociale.

Une mainmise qui facilitera, pour le patronat et chez Renault Trucks en particulier, les négociations sur les frais de santé prévues dans le cadre de l'A.N.I. et du projet de loi en discussion actuellement.

Une mainmise qui facilitera le transfert à terme de cette protection sociale complémentaire aux compagnies d'assurances privées qui lorgnent sur ce marché en développement.

Quelle est la situation sur les entités du groupe Volvo en France ?

☛ Sur la prévoyance gros risque (incapacité, invalidité, décès), sur les 13 212 salariés concernés :

✚ 11 066 sont chez APICIL

✚ 235 sont dans des organismes dépendant de compagnies d'assurances

- ✚ 1 774 sont chez IPSA dans le cadre de la convention collective automobile et ne peuvent s'y soustraire.

☛ Pour ce qui concerne les frais de santé, il s'agit d'une situation différente (chiffres portant uniquement sur les actifs, hors CASA et PDA) :

- ✚ MICILS (groupe APICIL) gère 7176 actifs (Cadres et Techniciens Renault Trucks = 5 566 et Renault Trucks Défense = 366 ; toutes catégories Volvo Construction Equipement Belley = 370 et Renault Trucks Commercial France = 874)
- ✚ La FNMF (Fédération de la Mutualité française) gère 4 575 actifs ouvriers (Renault Trucks = 4 431, Renault Trucks Défense = 144).
- ✚ Seulement 1 135 salariés sont gérés par des compagnies d'assurances.

En fait il y a donc 2 gros prestataires qui gèrent l'essentiel des contrats Frais de santé dans le groupe Volvo en France :

D'un côté, la mutualité française, le prestataire historique en France de la couverture complémentaire santé, attaché aux valeurs mutualistes, possédant un important réseau d'œuvres sanitaires et sociales et qui, point important, est dirigé par des adhérents élus.

De l'autre MICILS, une mutuelle qui fait partie du groupe de protection sociale à gestion paritaire APICIL. De ce fait le patronat y joue un rôle important, pour ne pas dire plus, et notamment pour y faire progresser les idées du MEDEF.

La différence entre les organismes mutualistes et les mutuelles des groupes paritaires se situe sur la gestion de proximité, comme c'est le cas par exemple chez Renault Trucks. Mais c'est surtout sur la gouvernance qu'est la différence, avec d'un côté des adhérents qui décident, et de l'autre bien souvent le patronat qui s'entoure de majorité pour faire avancer ses orientations.

Une fois de plus la direction du groupe anticipe !

En effet l'accord ANI à peine signé par des organisations syndicales minoritaires et avant que le projet de loi sur « sécurisation de l'emploi » soit voté, la direction Volvo en France prépare le terrain des négociations qui doivent avoir lieu sur la complémentaire santé d'ici janvier 2016 dans les entreprises et les branches.

Pour cela elle manœuvre avec une 1^{ère} étape qu'elle veut franchir pour le 1^{er} janvier 2014. Cette étape, consiste à mettre en place un prestataire à sa botte en janvier, pour ensuite faciliter la prochaine casse de la protection sociale dans le groupe en 2016.

PROTECTION SOCIALE, TEMPS DE TRAVAIL, LA DIRECTION VOLVO FRANCE COMPTE S'APPUYER ENSUITE SUR CES MAUVAIS TEXTES POUR REMETTRE EN CAUSE LES ACQUIS DES SALARIES.

Pour arriver à ses fins, la direction Volvo France va obtenir, dans un premier temps, une baisse des cotisations pour faire passer la pilule.

Mais à terme on sait comment cela se passe, de plus avec un seul assureur !

Aujourd'hui par exemple sur Renault Trucks la concurrence s'exerce ; d'ailleurs la direction en a joué ces dernières années.

Les salariés ne sont pas demandeurs de ce changement et, qui plus est, ce sont eux qui paient en moyenne 63 % de la cotisation « frais de santé » comme chez Renault Trucks par exemple.